



ACTU SEJI

Vendredi 27 octobre 2017

REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Les règlements de fonctionnement des structures du SEJI sont disponibles en téléchargement sur le site internet www.seji.fr, dans l'onglet « Espace Documentaire »

Aussi, vous pouvez imprimer, remplir et signer la dernière page « Coupon de réponse » et la remettre à au directeur de la structure.



PAIEMENT DES FACTURES

A ce jour, les boîtes aux lettres dans les mairies de Soubise, St Agnant et Echillais, n'existent plus.

Vous avez possibilités d'envoyer ou déposer vos chèques à l'Administration Générale du SEJI :

ZI du chemin vert—17780 SOUBISE

Pour toutes questions concernant vos factures, veuillez vous adresser à la régisseuse, qui est disponible du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 (sauf le mercredi après-midi) et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.



Vous pouvez aussi régler vos factures par :

- Virement SEPA
- Espèces
- Chèque CESU (uniquement pour le périscolaire)
- Chèque ANCV (uniquement pour les mercredis et vacances scolaires)

Les procédures pour les différents paiements sont détaillées sur le site internet www.seji.fr